

	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Conseil d'Administration du 08 avril 2022	N° 2022/02/01

AJUSTEMENT DU TABLEAU GENERAL DES EFFECTIFS DE L'EQUIPE DE PREFIGURATION DE LA REGIE

Madame Cassou-Schotte présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

PREFECTURE
DE LA GIRONDE
15 AVR. 2022
Bureau du Courrier

A la suite des annonces métropolitaines et des décisions du Conseil métropolitain du 18 décembre 2020 portant notamment création de la Régie de l'Eau, établissement public industriel et commercial, le projet de la Régie nécessite de constituer une équipe dédiée qui s'étoffera jusqu'au démarrage de l'exploitation prévue le 1^{er} janvier 2023.


Par quatre délibérations n°2021/05 en date du 1^{er} mars 2021, n°2021/17 en date du 22 septembre 2021, n°2021/28 en date du 24 novembre 2021 et n° 2022/03 en date du 26 janvier 2022, le Conseil d'Administration a approuvé le tableau des effectifs de l'équipe de préfiguration mis à jour au 1^{er} mai 2021 puis 1^{er} octobre 2021 puis au 1^{er} décembre 2021 et enfin au 1^{er} février 2022.

La présente délibération vise à poursuivre le processus de recrutement par la Régie notamment par la publication de nouveaux postes à pourvoir dans le cadre d'un tableau des effectifs actualisé qui constitue la limite haute des recrutements que peut effectuer la Régie, sous réserve des crédits budgétaires alloués lors du vote du budget 2022.

Il est donc proposé d'approuver le tableau des effectifs portant création des 8 postes suivants afin de renforcer l'équipe de préfiguration de la Régie sur les fonctions au regard de la complexité de la mise en place de la régie. Il est à noter que 5 postes correspondent à des postes actuellement vacants à la métropole, qui ne seront pas remplacés par la collectivité, et donc il est proposé de les recruter directement à la Régie pour assurer la continuité d'activité au 1^{er} janvier 2023. Les recrutements seront échelonnés entre le premier et le second semestre 2022.

Les 8 postes à créer sont les suivants :

- 1 poste de Directeur Adjoint de l'Agent Comptable,
- 1 poste de Juriste,
- 1 poste de Chargé(e) des délibérations et actes juridiques,
- 1 poste de Responsable programmation,
- 1 poste d'Assistant(e) budgétaire,
- 1 poste de Chargé(e) de facturation,
- 1 poste de Responsable fonctionnel SI,
- 1 poste d'ingénieur référent réseaux et usagers.

	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Conseil d'Administration du 08 avril 2022	N° 2022/02/01

L'an deux mille vingt et deux, le huit avril, le Conseil d'administration de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est assemblé sur le site du Bat'O sur la commune de Mérignac, Salle Bassin, sous la présidence de Madame CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Présidente du Conseil d'administration.

Etaient présents à la séance :

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Monsieur Claude BONNET, Monsieur Gérard CHAUSSET, Monsieur Jean-Claude FEUGAS, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Zeineb LOUNICI, Monsieur Guillaume GARRIGUES, Madame Maité CAZAUX.

Etaient absents :

Monsieur Kévin SUBRENAT.

Excusés ayant donné procuration :

Madame Anne-Eugénie GASPARD ayant donné procuration à Madame CASSOU-SCHOTTE.

Excusés en cours de séance :

Monsieur Gérard CHAUSSET à 17h30,
Monsieur Guillaume GARRIGUES à 17h30.

LA SEANCE EST OUVERTE A 16 h

**PREFECTURE
DE LA GIRONDE
15 AVR. 2022
Bureau du Courrier**

Par ailleurs, il est rappelé que les emplois proposés dans le cadre des projets de la Régie ont un caractère nécessairement évolutif. Les missions à confier et les profils recherchés seront à adapter au fur et à mesure de la construction des plans d'actions et de l'identification des ressources requises pour les mener à bien.

Le tableau des emplois sera modifié en conséquence.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil d'administration réuni,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N° 2020-552 du Conseil métropolitain du 18 décembre 2020 portant création de la régie de l'Eau Bordeaux Métropole dotée de l'autonomie financière et de la personnalité juridique et portant désignation des membres du Conseil d'administration,

VU les statuts de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole et notamment son article IV.9,

VU la délibération n°2022/03 du 26 janvier 2022 approuvant le tableau général des effectifs au 1^{er} février 2022,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

- Qu'en application des statuts, le Conseil d'administration arrête le tableau général des effectifs,
- Que les projets de la Régie nécessitent de compléter l'équipe dédiée déjà en place par la création de 8 postes,
- Qu'il convient de procéder à la déclaration de vacance de poste et au recrutement des emplois identifiés au tableau général des effectifs dans la limite du cadre budgétaire voté au titre de l'année 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

Article 1 : D'approuver la création de 8 postes ayant pour mission de contribuer et de participer à la mise en œuvre des volets des plans d'action qui seront portés par la Régie,

Article 2 : D'approuver le tableau général des effectifs de la Régie au 1^{er} mai 2022, ci annexé et de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022,

Article 3 : De modifier la délibération n°2022/03 du 26 janvier 2022,

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Directeur à accomplir toute formalité et prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.


Annexe : Tableau général des effectifs de la Régie (mise à jour au 1^{er} mai 2022)

Postes à temps complet	Nombre total	Agents publics	Cadres	Techniciens / Agents de maîtrise	Employés / Ouvriers
Directeur de la Régie	1	1			
Agent comptable	1	1			
Directeur Adjoint de la Régie	1		1		
Directeur des Systèmes d'Information	1		1		
Responsable architecture, data et sécurité	1		1		
Directeur Adjoint des Systèmes d'Information	1		1		
Directeur des Ressources Humaines	1		1		
Comptables	2			2	
Acheteurs	4		3	1	
Adjoint Responsable Exploitation	1		1		
Chefs de Projet SI	3		3		
Techniciens Support Informatique	2			2	
Ingénieurs Informatiques	3		3		
Responsables Informatiques	3		3		
Responsable des RH	1		1		
Chargé(e) des RH	3			3	
Assistant administratif	1				1
Cadres intermédiaires sur fonctions support RH	2		1	1	
Gestionnaire du Personnel	1			1	
Directeur de la communication	1		1		
Directeur Recherche et Innovation	1		1		
Directeur des Ressources Humaines Adjoint	1		1		
Juriste droit notarial	1		1		
Projeteur	1			1	
Chef de projet Travaux	2		2		
Chargé(e) d'opération Travaux	6			6	
Chargé d'Exploitation DECI	1			1	
Chef de projet SI Junior	1		1		
Responsable Budgétaire	1		1		
Directeur Adjoint de l'Agent Comptable*	1		1		
Juriste *	1		1		
Chargé(e) des délibérations et des actes juridiques*	1			1	
Responsable de programmation*	1		1		
Assistant(e) budgétaire*	1			1	
Chargé(e) de facturation*	1			1	
Responsable fonctionnel SI*	1		1		
Ingénieur référent réseaux et usagers*	1		1		
TOTAL	57	2	33	21	1

* création de postes

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait et délibéré le 08 avril 2022

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</p> <p>PUBLIÉ LE :</p>	<p>Pour expédition conforme, La Présidente,</p>  <p>Madame CASSOU-SCHOTTE Sylvie</p>
--	--

**PREFECTURE
DE LA GIRONDE**
15 AVR. 2022
Bureau du Courrier

